
PV 2025-03 de la CFSS

15 avril 2025

Rédaction : Soazik Klein

soazik.klein@ffbs.fr

Vous pouvez retrouver ce PV et les précédents sur le site fédéral :

<https://ffbs.fr/commission-federale-scorage-statistiques/>

Lors de sa réunion du 19 mars 2025, la CFSS a pris la décision suivante à l'unanimité des présents :

A compter de la saison 2026, toutes les rencontres de D1 softball féminin et masculin seront scorées par des scoreurs licenciés actifs et de niveau SF3 minimum.
--

Cette décision a été présentée à la réunion de la CFS le 9 avril et acceptée par celle-ci. Les règlements particuliers de ces championnats seront mis à jour pour la saison 2026.

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé. Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*